

PROJET EDUCATIF ET PEDAGOGIQUE

**Accueil collectif de mineurs
2026**

PREAMBULE

Les enfants sont des adultes en devenir. Accueillir les enfants hors de leur espace familial, c'est créer pour eux un lieu avec des repères en garantissant une sécurité physique, affective, morale et psychologique et, en développant leur autonomie, leur sens de la citoyenneté et de la solidarité. L'épanouissement de l'enfant, tant physique que psychologique, est au cœur des préoccupations de la commune. Toutes les activités proposées sont basées sur les principes du jeu, du loisir et surtout du plaisir.

Le projet éducatif et pédagogique de l'accueil de loisirs périscolaire constitue une réflexion collective qui définit des objectifs éducatifs et les moyens mis en œuvre pour les atteindre afin de proposer une offre de service cohérente et coordonnée en direction des enfants.

Il est modifiable à tout moment par la collectivité.

Pour une meilleure cohérence éducative, il est travaillé en étroite collaboration avec le règlement intérieur périscolaire, le Projet Educatif De Territoire ainsi que le livret des animateurs.

PRESENTATION DE L'ORGANISME

L'accueil collectif de mineurs est proposé par le service enfance jeunesse et culture de la Mairie de Savigneux N° **0420333AP000126-E01**

ORIENTATION EDUCATIVE

Notre accueil collectif de mineurs a pour objectif d'organiser des loisirs pour tous, de promouvoir les activités sportives et culturelles et de proposer une action éducative en complément de l'école.

Pour une démarche de qualité nous souhaitons développer un lieu agréable pour les enfants, un lieu de rencontres, de découvertes, d'apports pédagogiques, d'écoute, d'échanges et de dialogues avec les enfants et les familles.

Aussi, plus que jamais, dans un contexte où les liens sociaux se distendent, nous affirmons notre volonté de faire de notre accueil un espace d'éducation au « vivre ensemble ».

Objectifs pédagogiques :

Développer l'autonomie et l'épanouissement de l'enfant.

Devenir autonome c'est être capable d'intérioriser des règles de vie commune. Pour que l'enfant se sente en sécurité et se réalise pleinement, il doit connaître les limites et les interdits qui constituent son cadre de vie. Ces règles sont définies par l'ensemble des animateurs, de façon cohérente et peuvent être parfois différentes de celles posées par les familles.

- Adapter le rythme de vie aux besoins de chaque tranche d'âge. Le fonctionnement est organisé pour que chaque enfant trouve sa place et y soit reconnu comme un individu, à part entière : l'instauration de groupes d'âge et de lieux de vie spécifiques permet aux enfants de se créer des repères et de s'approprier leur espace, afin de respecter les rythmes et les besoins, différents selon les âges.
- Permettre à l'enfant de faire des choix et de les maintenir
- Responsabiliser les enfants avec des tâches simples du quotidien
- Impliquer l'enfant dans l'installation et le rangement du matériel
- Établir des relations de confiance entre enfants, parents et animateurs propres à maintenir la sécurité affective (confiance, vigilance, respect, chaleur).
- Développer l'esprit critique de l'enfant

L'accueil est ouvert aux enfants porteurs de handicap ou de pathologies particulières qui nécessitent soin et attention. L'accueil doit prendre les dispositions pour assurer la meilleure prise en compte possible des particularités de l'enfant et permettre son inclusion au sein de toutes les structures périscolaires.

Un rendez-vous avec le directeur de l'école, l'enseignant, le directeur de l'accueil périscolaire et le médecin scolaire, si besoin, permet de convenir des modalités d'accueil et des dispositions nécessaires à l'accueil de l'enfant.

Les familles assurent la fourniture des médicaments nécessaires aux soins dans le cadre du PAI.

Favoriser la socialisation de l'enfant.

- Apprendre aux enfants à échanger et partager
- Accompagner l'enfant à la vie en collectivité
- Mettre l'accent sur le respect de chacun (comportement, langage...)
- Impliquer les enfants dans la définition des règles de vie

Développer les notions de citoyenneté de l'enfant.

- Sensibiliser l'enfant aux valeurs de tolérance, de solidarité et de partage
- Favoriser l'éducation à la dimension interculturelle et intergénérationnelle : à l'ouverture au monde, à la tolérance, au respect des cultures et à la coopération entre les individus.

Favoriser les pratiques culturelles, sportives, artistiques et écologiques à travers des outils ludiques.

- Favoriser la découverte par le jeu et proposer des activités variées. L'enfant mobilise ses connaissances et ses compétences. La démarche ludique facilite les possibilités d'expression et place l'enfant dans une situation d'estime de soi.

Développer l'écocitoyenneté.

- Sensibiliser les enfants aux respects de la planète, de leur environnement, les rendre acteurs aux gestes d'écocitoyenneté.
- Faire découvrir et mettre en valeur notre environnement quotidien aux enfants et les sensibiliser au recyclage des déchets, à la faune et la flore.
- Permettre aux enfants de découvrir le monde qui les entoure tout en s'amusant et en s'émerveillant à travers des activités ludiques et constructives.
- Permettre aux enfants d'acquérir des gestes et des réflexes simples pour vivre au quotidien en protégeant l'environnement.

Les moyens :

Afin d'atteindre ces objectifs, nous disposons d'un certain nombre de moyens. Des animateurs qualifiés et des locaux nombreux et de qualité permettant de recevoir les enfants dans les meilleures conditions.

Une salle dédiée au service périscolaire dans chacun des établissements scolaires (maternelle et primaire).

Des BCD dédiés au temps calme, lecture, théâtre

Une médiathèque et une micro-folie

Une salle polyvalente

Des espaces verts et des parcs : jardin partagé à proximité de l'école maternelle, étang de Savigneux, parc des Peyrot

Un important stock de matériel nous permettant de pratiquer toutes sortes d'activités, autant collectives, qu'individuelles ou artistiques

Nos écoles et espaces périscolaires ont été rénovés récemment :

Rénovation de l'école maternelle en 2017

Rénovation de l'école élémentaire en 2025

Les personnels de l'accueil périscolaire

L'organisation de l'accueil périscolaire de la commune fait appel aux compétences de personnels titulaires spécialisés dans la prise en charge des enfants, issus des métiers de l'animation.

La qualité de l'encadrement est la garantie de la confiance offerte par les enseignants et les familles usagers du service et assure à l'enfant l'assurance d'une prise en charge sécurisée.

Notre projet éducatif de territoire (PEDT) nous permet de bénéficier d'un taux d'encadrement d'1 adulte pour 18 enfants de plus de 6 ans et d'1 adulte pour 14 enfants de moins de 6ans.

Le directeur de l'accueil périscolaire

Garant du Projet Educatif et de la sécurité affective, physique et morale des enfants.

Il gère les fonctionnements et en assume la responsabilité, l'organisation administrative et technique. Il gère les équipes, tant sur le plan technique que relationnel, en toute objectivité. Il rend des comptes au Directeur Général des Services. Il supervise les liaisons entre le temps scolaire et le temps périscolaire. Il participe au conseil d'école et il s'associe aux enseignants pour apporter toutes les informations utiles aux familles sur les conditions de mise en œuvre de la cohérence éducative.

Il gère les relations avec les différents partenaires institutionnels, le suivi des obligations contractuelles de la CAF et de la MSA, les déclarations dans le cadre des agréments des accueils de loisirs avec la SDJES.

Les animateurs

Ils encadrent les différents temps de la vie quotidienne et assurent le lien avec les familles. Leur implication s'inscrit dans le respect des orientations prioritaires du projet pédagogique auquel ils ont contribué. Ils font vivre le livret des animateurs qu'ils ont élaborés.

Le personnel d'entretien

Aucun établissement ne peut fonctionner sans la participation active des personnels, techniques (agents d'entretien, service technique, agents administratifs). Ils doivent être présentés et valorisés auprès des enfants.

Il appartient à tous de faciliter leur travail, tant sur la transmission des informations que dans la considération et le respect de leurs missions.

L'ACCUEIL PERISCOLAIRE

GARDERIE MATIN/MIDI (hors restauration) /SOIR

Lieux :

- Accueil périscolaire maternelle, situé à l'école maternelle.
- Accueil périscolaire élémentaire, situé à l'école élémentaire

Horaires : 7h30-8h30 / 11h30-12h30 / 16h30-18h15

L'accueil périscolaire est encadré et animé par une équipe pédagogique permanente dont la composition est adaptée à la fréquentation des enfants.

L'accueil périscolaire respecte la réglementation des accueils collectifs de mineurs en matière de taux d'encadrement.

Le règlement intérieur périscolaire de la commune fixe les conditions d'accès et les modalités de fonctionnement au service. Il est adopté par délibération du Conseil Municipal.

Les objectifs de l'accueil périscolaire :

- Placer la notion d'épanouissement au centre de ce projet éducatif. Développer l'esprit du jeu, de l'échange, tout en respectant les besoins fondamentaux des enfants, à savoir :

- Besoin affectif : Un enfant ne peut pas vivre sans affection...
- Besoin physique : Se développer dans la limite de ses capacités...
- Besoin d'expression : Les enfants et les jeunes ont besoin d'être reconnus...
- Besoin social : Vivre avec les autres...
- Besoin d'autonomie : Je grandis, je peux faire...

- L'accueil du matin :

C'est un temps de transition entre le réveil, l'éveil et l'école.

- permettre aux enfants d'arriver en classe dans les meilleures conditions.

→ favoriser l'écoute et d'aider l'enfant à prendre ses repères.
→ être à l'écoute de la famille afin de faciliter la mise en confiance de l'enfant
→ proposer différents pôles d'activités (temps calme) en autonomie ou encadré en petit groupe.

● **L'accueil du soir :**

C'est un temps de détente.

→ Proposer différents pôles d'activité ainsi que des activités encadrées que l'enfant peut intégrer librement. Les enfants doivent pouvoir évoluer de manière autonome et être acteur de son temps libre.

→ Organiser un temps où les enfants peuvent avoir possibilité d'effectuer leurs devoirs si eux et/ou la famille le désire.

→ Possibilité de s'inscrire sur une période à une animation sportive, culturelles.

RESTAURATION

Lieux :

→ restaurant maternelle, situé dans la salle polyvalente annexée à l'école maternelle.

→ restaurant élémentaire, situé dans l'école élémentaire

Horaires : 11h30-13h30 (possibilité de s'inscrire uniquement à la garderie sans repas de 11h30 à 12h30 sur les deux sites maternelle et élémentaire).

À l'école élémentaire :

- Environ 130 élèves déjeunent quotidiennement dans un cadre organisé et convivial.
- Service en libre-service depuis juillet 2019 pour les entrées, produits laitiers et desserts. Les plats chauds sont servis par le personnel.
- Repas par niveau : Les CP mangent en premier, suivi des autres classes selon un planning défini.
- Activités post-repas : Jeux collectifs, sports en salle polyvalente, ateliers manuels, et Micro-Folie (un dispositif culturel numérique) à la médiathèque du lundi au vendredi.

À l'école maternelle :

- 75 enfants accueillis quotidiennement depuis la rentrée 2024, avec deux services pour plus de confort :
 - **11h30-12h15** : Petite Section (PS) et une partie des Moyenne Section (MS). Entrée servie à l'assiette, plat chaud apporté par le personnel.
 - **12h30-13h20** : Reste des MS et Grande Section (GS). Semi-self pour favoriser l'autonomie (enfants se servent avec accompagnement).
- **Rituels post-repas** : Temps calme avec histoires, musique, ou yoga pour préparer la sieste.

Engagements :

- **Qualité nutritionnelle** : Menus équilibrés élaborés par un prestataire spécialisé.
- **Autonomie progressive** : Responsabilisation des enfants (pichets d'eau...).

FAVORISER LES RELATIONS AVEC LES FAMILLES

Contribuer aux besoins des familles, soutenir leurs implications et créer une relation de confiance :

- Favoriser leur implication et leur mobilisation au sein de la communauté éducative : renforcer l'information en leur direction, diffuser les programmes d'activités, garantir leur représentation dans les instances éducatives, mieux connaître leur point de vue, développer leur participation à des actions collectives.
- Répondre aux besoins et aux attentes des familles mais aussi leur permettre d'être associés au vécu de leur enfant en favorisant la relation avec eux : informer et favoriser l'implication des parents au sein des accueils périscolaires, être disponible, à l'écoute des enfants et des parents.
- La relation parents/professionnels s'articule alors autour d'un respect mutuel et d'un échange visant à mettre en place une complémentarité dans les rôles joués par chacun. L'objectif est d'instaurer, autour de l'enfant, une relation positive entre la famille et la collectivité, cette dernière étant là pour seconder la famille et non pour la remplacer.
- Favoriser les discussions avec les parents afin de « désamorcer » les éventuelles inquiétudes.

Un règlement intérieur est mis à la disposition des familles.

Agir de manière cohérente au sein de l'équipe

- S'impliquer dans l'élaboration des activités en ayant toujours en tête le projet pédagogique et les intentions éducatives qui en découlent.
- Savoir associer l'équipe aux interrogations ou aux difficultés que l'on rencontre concernant certaines familles.
- Agir de manière cohérente en ayant le même discours auprès des familles et des enfants.
- Être attentif à sa façon d'être (comportement, langage, attitude...) et à l'image que l'on renvoie aux enfants ainsi qu'aux parents.
- Savoir associer les responsables (service, l'élus référent) aux interrogations que l'on se pose.

La convivialité est de rigueur, par conséquent le sourire et la bonne humeur sont les bienvenus.

L'équipe éducative mettra en place des bilans hebdomadaires tout au long de l'année et un bilan global d'activités à la fin de la saison.

Un livret des animateurs est coconstruit par les équipes, il peut être un outil à disposition dans la communication avec les familles.

LES MODALITES D'EVALUATION

Toute évaluation est liée à la mise en place d'un projet. Elle est la mesure entre ce qui voulait être réalisé et ce qui a été fait. Elle suppose un projet clair et une bonne analyse du vécu. Les évaluations serviront à corriger au fur et à mesure ce qui est fait :

Respect des programmes

Place et rôle de chacun

Vie d'équipe

Les relations

La discipline/ les règles

La place de la famille – des partenaires – de l'environnement

La cohérence éducative rend nécessaire la mise en place de concertation et l'évaluation des dispositifs :

- De façon formelle par la tenue de réunions d'évaluation d'objectifs, la définition des axes d'amélioration et le suivi des propositions correctives.

Une entrevue régulière assure une évaluation de l'accueil périscolaire avec le responsable enfance jeunesse de l'accueil périscolaire, la directrice générale des services et l'élú en charge des affaires scolaires et périscolaires. Elle a pour objectif de garantir la prise en compte des problématiques des services, des liens avec l'école et de proposer des réponses rapides aux questionnements des usagers.

La participation des directeurs aux conseils d'école permet d'apporter une vision de terrain et contribue à la mise en évidence des écarts entre objectifs fixés et résultats opérationnels.

- De façon informelle : par les échanges quotidiens entre les acteurs du projet éducatif : enseignants, familles, directeurs, animateurs.